

La liste de présence ainsi que la présentation projetée en séance sont annexées au compte-rendu.

Principales décisions de la CLE

- Validation du Diagnostic du SAGE
- Validation de la stratégie « forages » pour les avis de la CLE
- Avis défavorable à la délimitation de la « Zone Vulnérabilité Nitrates » dans les Pyrénées – Orientales
- Validation de l'envoi du courrier à destination de Mme la Ministre pour une meilleure structuration de la profession de foreur

Introduction par le Président de la CLE :

Jean-Paul ALDUY, Président de la CLE, remercie les membres de leur présence et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour proposé :

1. Etat des nappes au 1^{er} octobre 2012
2. Validation du diagnostic
3. Stratégie « forages » pour les avis de la CLE
4. Révision de la zone vulnérable nitrates
5. Questions diverses

Jean-Paul ALDUY donne ensuite la parole à Hichem TACHRIFT, Directeur du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon pour la présentation de l'état des nappes au 1^{er} octobre 2012.

1. Etat des nappes au 1^{er} octobre 2012

Voir en annexe le bulletin de l'état des nappes au 1^{er} octobre 2012.

Suite à la présentation de l'état des nappes, Pascal JOBERT précise que l'arrêté sécheresse actuellement en vigueur se fonde sur l'état des eaux souterraines et superficielles. Il confirme que l'année 2012, dans son ensemble, a été très sèche et que cela se confirme au regard du régime hydrologique actuellement très bas des différents fleuves du département. Un déficit pluviométrique très marqué en Cerdagne et en Vallespir est constaté et une demande de dérogation dans la gestion du barrage de Vinça a été formulée pour permettre un soutien pour l'irrigation maraichère notamment jusqu'au 15 octobre.

Il précise également que la gestion du barrage de Vinça durant l'été par le Conseil Général a été exemplaire, et que cela a permis, avec la très bonne organisation du monde agricole, que la sécheresse dramatique de cet été n'ait pas un fort impact sur l'agriculture.

En revanche l'impact sur le milieu aquatique, notamment sur le Tech qui a connu des débits extrêmement faibles (250 l/s), sera à évaluer.

Alain HALMA, pour la Chambre d'Agriculture, salue également l'excellent travail du « Comité Barrage » cet été, en particulier le rôle du Conseil Général et des irrigants. Il considère que si la dérogation devait se prolonger jusqu'au 1^{er} novembre, cela signifierait que le mois d'octobre aura été particulièrement difficile. Pour l'heure, malgré les conditions climatiques, l'activité agricole n'a pas trop souffert de la sécheresse.

Concernant l'irrigation agricole, et sans ouvrir le débat, Jean-Paul ALDUY souhaite que soit mis au prochain ordre du jour de la prochaine CLE la modernisation des canaux et les économies d'eau. Il apparaît, en effet, que l'Agence de l'Eau réoriente fortement sa politique d'aide sur cette thématique et que de nombreuses actions sont à réaliser sur notre territoire notamment concernant Las Canals. Il s'agirait donc d'ouvrir la discussion.

Les Présidents d'ASA pourraient être conviés.

Hermeline MALHERBE souligne qu'il est nécessaire d'intégrer dans cette réflexion le Xème programme d'aide de l'Agence. Elle indique que le département des Pyrénées-Orientales est le seul à s'être abstenu au dernier comité de bassin, concernant le vote du Xème programme, dans la mesure où les spécificités locales du département étaient mal prises en compte.

Chantal GRAILLE précise que le Xème programme ne « se réoriente » pas fondamentalement mais qu'il confirme de manière forte la nécessité d'une bonne gestion des canaux d'irrigation, notamment dans le contexte de changement climatique qui est le notre. La mise en place de « Contrat de canaux » est notamment fortement encouragée.

Pascal JOBERT souhaite également ajouter que des Plans de Gestion de la Ressource en Eau (P.G.R.E.) sont actuellement en cours d'élaboration, bassin par bassin. Ces PGRE s'appuient sur les résultats des « Etudes Volumes Prélevables » et doivent intégrer la problématique de gestion des canaux.

Alexandre PUIGNAU indique que sur son territoire, le bassin du Tech, la question est particulièrement prégnante dans la mesure où l'étude volume prélevable conclut à la nécessité de réduire de 5 millions de m³/an les prélèvements sur le fleuve. Il est donc particulièrement inquiet et la CLE du Tech mène d'importantes réflexions sur le sujet.

Pour conclure sur le sujet, Jean-Paul ALDUY souhaite donc que cette discussion soit préparée et organisée.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, il propose de valider le compte – rendu de la précédente CLE avec une modification relative à une discussion lors de la dernière CLE, concernant le stockage de déchets d'Espira de l'Agly.

Hichem TACHRIFT lit à haute voix la proposition de modification.

Fernand ROIG prend acte de cette modification et remercie le personnel en charge du SAGE de s'être rendu sur site avec les personnes concernées. Il déplore cependant que des affirmations graves soient portées sans vérification préalable.

Jean MIAS s'excuse d'avoir porté des affirmations un peu rapides. Il confirme que la visite de terrain a clairement montré que la zone était protégée comme il se doit. Il précise enfin s'être exprimé en toute bonne foi dans l'unique objectif de préservation des nappes souterraines.

Le compte-rendu ainsi modifié est validé par la CLE.

Voir en annexe les modifications apportées.

2. Validation du diagnostic

Hichem TACHRIFT présente rapidement les modifications apportées au Diagnostic du SAGE.

Alain HALMA indique qu'un travail a été fait cet été entre la Chambre d'Agriculture et la Chargée de mission SAGE et que les modifications apportées conviennent à la Chambre d'Agriculture.

Bernard CUENET pour l'association « Que Choisir », valide le document et fait deux remarques : le « coût » de l'eau est abordé mais pas le prix pour l'utilisateur. Enfin les échéances 2021 et 2028 lui semblent très éloignées.

Chantal GRAILLE indique que ces échéances sont fixées à l'échelle européenne et qu'avec des systèmes à forte inertie comme les nappes, ces échéances sont au contraire tout à fait adaptées.

Le Diagnostic SAGE est donc adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
--

3. Stratégie pour les avis de la CLE

Hichem TACHRIFT rappelle le contexte et expose une proposition de stratégie pour la CLE afin d'instruire les dossiers donnés pour avis par les services de Police de l'Eau. Il précise que cette stratégie repose sur celle définie dans le cadre du groupe technique « forage » créé par la DDTM pour régulariser un certains nombres de forages agricoles.

Jean BERTRAND, pour la Chambre d'Agriculture confirme que cette stratégie convient à la Chambre. Il précise cependant que dans de nombreux avis rendus par la CLE pour des anciens forages captant les eaux du Pliocène, la CLE émet une réserve sur le bon état du forage et souhaite que le propriétaire s'assure qu'il ne constitue pas un vecteur potentiel. Or cela nécessite généralement des moyens que les propriétaires n'ont pas.

Hichem TACHRIFT indique que dans le cadre du groupe forage, le technicien du Syndicat Mixte réalise un diagnostic pour le compte du propriétaire. S'il s'avère qu'une expertise plus importante est nécessaire, il en chiffre le coût. Le groupe forage doit ensuite trouver les leviers financiers pour réaliser les éventuels travaux.

Alphonse PUIG s'étonne de l'existence d'un groupe forage sans que les élus ne soient au courant. Il demande qui en est membre.

Pascal JOBERT indique qu'il s'agit d'un groupe informel et technique réunissant les techniciens des différentes structures type Agence de l'Eau, Région, Conseil Général, Syndicat des nappes, PMCA etc.

Hermeline MALHERBE précise qu'il s'agit d'un groupe de travail technique entre administrations et non d'une commission officielle et que le malentendu vient de là.

Hichem TACHRIFT ajoute que maintenant que la CLE est opérationnelle, elle rend son avis directement. La stratégie exposée ici n'est qu'une proposition qui doit être discutée.

Pascal JOBERT confirme que l'ensemble des dossiers arrivant à la DDTM sont maintenant transmis à la Chargée de mission SAGE.

André BORDANEIL suggère de faire avec les forages ce qui est réalisé avec le SPANC pour identifier l'ensemble des forages individuels.

Michel MOLY indique que maintenant tout le monde doit déclarer son forage.

Alphonse PUIG précise qu'il existe un problème législatif concernant les forages des particuliers.

Jean-Paul ALDUY estime que la question financière est ici capitale : tant qu'il n'y aura pas d'aide prévue pour réhabiliter les forages, les choses n'évolueront pas. La création d'un fonds de mutualisation pour la régularisation des forages pourrait être une piste de travail. Il demande si l'Agence de l'Eau pourrait financer un tel fonds.

Chantal GRAILLE précise qu'en tout état de cause, l'Agence ne financera pas à l'échelle individuelle mais éventuellement si des projets collectifs voient le jour.

Hermeline MALHERBE indique que le Syndicat Mixte réalise l'étude « Volumes Prélevables » qui doit permettre de mieux connaître les volumes prélevés. Parallèlement, il travaille au recensement et diagnostic, voire rebouchage des forages publics mais il ne travaille pas encore à l'échelle du forage individuel.

Jean-Paul ALDUY se dit convaincu que le législateur devra se saisir de cette question de la déclaration des forages et que sur un sujet aussi important que l'eau, des poursuites pénales peuvent même être envisagées.

Alexandre PUIGNAU réaffirme l'urgence d'une bonne gestion quantitative sur son territoire (bassin du Tech) où les prélèvements doivent diminuer de 30%.

Alphonse PUIG suggère de saisir le législateur sur la question des forages domestiques afin de maîtriser leur nombre. Il propose donc de mettre à l'ordre du jour de la prochaine CLE un courrier dans ce sens.

Jean-Paul ALDUY souhaite avancer sur cette question des forages. Il veut pour cela que soit établi un tableau de bord « forage » concernant leur recensement, l'application de la stratégie mise en œuvre par la CLE, ainsi que le bilan des contrôles réalisés par les services de l'Etat. Il souhaite que ce bilan soit produit par écrit et présenté en CLE.

Pascal JOBERT précise que la DDTM ne peut prendre en compte que les forages non domestiques.

Serge GORCE pose la question suivante : quelle orientation prioritaire souhaite-t-on suivre concernant les forages ? Selon lui l'aspect qualitatif est plus porteur que l'aspect quantitatif dans la mesure où les propriétaires ne déclarent pas par peur de payer.

Michel MOLY souhaite qu'un volet pédagogique accompagne la mise en œuvre de cette stratégie.

A l'écoute de ces discussions, Yves PICAREL a l'impression que l'information circule mal entre le Syndicat Mixte et la CLE dans la mesure où ces discussions ont déjà eu lieu en Comité Syndical.

C'est pourquoi Jean-Paul ALDUY souhaite l'établissement d'un tableau de bord afin de clarifier la situation. Il demande également une réflexion concernant un courrier relatif aux forages domestiques, à adresser au législateur.

Hermeline MALHERBE souhaite mieux synchroniser les informations et les démarches entre la CLE et le Syndicat Mixte.

La stratégie est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Périmètre « Zone Vulnérable Nitrate »

Hichem TACHRIFT rappelle rapidement le contexte et indique que la CLE a été sollicitée pour donner un avis sur le périmètre de la zone vulnérable nitrate pour le 5^{ème} programme. Il présente ensuite rapidement le projet de réponse qui est proposé et qui a été distribué en début de séance.

Jean-Paul ALDUY donne son avis sur la proposition de réponse : même si les choses sont dites, la formulation reste trop timide.

Alain HALMA prend la parole pour la Chambre d'Agriculture, et indique que la position de la Chambre est très claire quant à ce projet. Selon elle, la création d'une zone vulnérable « nitrates » ne se justifie pas dans le département des Pyrénées – Orientales. En conséquence la Chambre donnera un avis motivé défavorable. Il précise que l'avis a été envoyé au Syndicat Mixte des nappes et au Conseil Général la veille.

Il expose ensuite les différents éléments qui justifient une telle position : concernant le programme national proposé, il indique qu'il n'est pas du tout adapté à l'agriculture méditerranéenne. Concernant le zonage proposé, il indique notamment : le manque de représentativité des mesures, la délimitation à l'échelle communale inadaptée, l'origine agricole de la pollution qui est loin d'être démontrée etc.

Jean-Paul ALDUY indique que le courrier proposé ici contient en partie les arguments exposés de la Chambre d'Agriculture mais que la conclusion diffère. Il suggère donc de faire une réponse concertée à l'échelle du département, notamment avec le Conseil Général et propose d'émettre un avis défavorable à ce zonage.

Hermeline MALHERBE, à la lumière des éléments dont elle dispose et des données que lui ont fait remonter ses services, indique qu'elle émettra, au nom du Conseil Général, un avis défavorable.

Jean-Paul ALDUY propose de conserver la majeure partie du courrier présenté ici et de changer la conclusion en avis défavorable. Il soumet le courrier au vote sur cette base.

La CLE vote pour cette nouvelle proposition à :

- 24 voix pour
- 3 voix contre (DDTM 66, DDTM 11, DREAL Languedoc – Roussillon)
- 1 abstention (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse)

L'avis de la CLE concernant la proposition de zone vulnérable nitrates est défavorable.

Jean-Paul ALDUY demande donc qu'une nouvelle proposition de courrier lui soit faite dans ce sens avant le 12/10/2012 à midi.

Alexandre PUIGNAU souhaite que pour des affaires de cette importance, les documents soient transmis à l'ensemble de la CLE au préalable.

Hichem TACHRIFT indique que c'est bien entendu normalement le cas mais que dans cette affaire, le calendrier extrêmement serré imposé pour rendre l'avis n'a pas permis de transmettre le document à l'avance.

5. Questions diverses – lettre pour la structuration de la profession de foreur

Hichem TACHRIFT rappelle brièvement le contexte et présente le projet de lettre pour la structuration de la profession de foreur, adressé à la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable. Ce projet a été distribué en début de séance.

Il rappelle également que ce courrier doit être validé par 8 autres CLE de SAGE « eaux souterraines » de France.

Dans ce contexte, Jean-Paul ALDUY suggère qu'une phrase rappelle la problématique des forages domestiques non maîtrisés qui a été évoquée au cours des débats du jour.

Cette proposition est ensuite validée par la CLE à l'unanimité.

Fin de séance

Jean-Paul ALDUY clôt la séance à 17h30.

Fait à Perpignan, le _____,

Le Président de la Commission Locale de l'Eau,

Jean-Paul ALDUY

Liste de présence – Membres officiels de la CLE

Prénom – Nom	Structure et fonction
Collège des collectivités	
Jean-Paul ALDUY, Président de la CLE	Président de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
André BORDANEIL	Représentant de la communauté de communes du Vallespir
Marcel DESCOSSEY, 2 ^{ème} Vice-président	Maire de Palau del Vidre
Serge GORCE	Mairie de Clairà
Alain GOT	Représentant de la CLE du SAGE de Salses-Leucate
Hermeline MALHERBE	Présidente du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon
Michel MOLY	Vice-président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Robert OLIVE	Mairie de Saint Féliu d'Amont
Yves PICAREL	Adjoint au Maire, Commune de Leucate
Raymond PLA	Maire d'Ortaffa
Alphonse PUIG, 3 ^{ème} Vice-président	Vice-président de la Communauté de communes des Aspres
Alexandre PUIGNAU	Président de la CLE du SAGE Tech-Albères
Fernand ROIG	Représentant du Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon
Collège des usagers	
Jean-Michel BROQUAIRE	Association Syndicale des Irrigants de Salanque
Bernard CUENET	Représentant l'association de consommateurs « UFC – Que choisir »
Jean MIAS	Syndicat des Foreurs
Sylvie MICHEL	Représentante de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air
Alain GRAPPE	Représentant l'association EDEN
Collège des services de l'Etat	
Pascal JOBERT	DDTM – MISE 66
Chantal GRAILLE	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

Excusés et absents

Françoise BIGOTTE, 1^{ère} Vice-présidente, Conseil Régional Languedoc-Roussillon (pouvoir à H. Malherbe)

Gérard CAPDET, Chambre des Métiers

Louis CARLES, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt

Paul CHEMIN, DREAL (pouvoir à P. Jobert)

DDTM – Mise de l'Aude (pouvoir à C. Graille)

François GALABERT, Chambre de Commerce et d'Industrie

Nicolas GARCIA, Président du SMPEPTA

Michel GUALLAR, Chambre d'Agriculture (pouvoir à JM Broquaire)

Patrick MARCOTTE, Directeur du CIVAM Bio 66 (pouvoir à B. Cuenet)

Sébastien PLA, Conseiller Général de l'Aude

Jean-Bernard TERRE, Agence Régionale de Santé

Daniel VERGES, Mairie de Perpignan

Liste de présence – Autres participants

Prénom – Nom	Structure
Martine ASSENS	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Jean BERTRAND	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Marianne BOTET, Hichem TACHRIFT	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
Bruno CHEVALIER	DDTM – MISE 66
Céline FAJON-HERVIOU	Perpignan Méditerranée Communauté
Anne GOVI	d'Agglomération
Alain HALMA	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Marie MAILHEAU	Animatrice du SAGE « Salses Leucate »
François TOULET-BLANQUET	Animateur du SAGE « Tech-Albères »